



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2009

**PRESENTS :** M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, MM. LACASSAGNE, SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

**ABSENTS OU EXCUSES :** M. PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, LOZANO, Conseillers Titulaires, M. POUYETS, Mme LANNEVERE, M. DOMÈGE, Conseillers Suppléants.

**PROCURATION :** M. PAUL-DEJEAN à M. ESPILONDO ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CAZAUX ; M. BRISSON à M. BOROTRA.

**SECRETARE DE SEANCE :** M. GOUFFRANT.

### O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.

### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE 05 OCTOBRE 2009 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Madame GIBAUD-GENTILI rend compte au Conseil des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, le 05 octobre 2009, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

05 octobre 2009 :

- Attribution d'une subvention de 5 000 Euros en faveur de l'Association « Lurrama la Ferme Basque.
- Changement dans la mise à disposition provisoire en faveur de Monsieur Bruno PINAQUY.
- Autorisation consentie à Habitat Sud Atlantic de déposer une demande de permis de construire sur une parcelle propriété de la Communauté d'Agglomération.
- Abattement de redevance d'assainissement en faveur de Madame RIBEIRO et de ATURRI Immobilier à Bayonne.
- Poste de refoulement des eaux usées de la Halle d'Iraty à Biarritz. Alimentation électrique. Convention de servitude de passage de ligne électrique avec E.R.D.F.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 16 NOV. 2009

Publié le 16 NOV. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué

- Restauration des élèves et des intervenants de l'Ecole Supérieure d'Art des Rocailles à Biarritz. Convention de mise à disposition au profit de l'Ecole Supérieure d'Art de locaux du B.T.S. Audiovisuel du Lycée René Cassin.
- Avenant n° 7 à la convention quinquennale 2008/2012 avec le conseil Régional d'Aquitaine portant fonctionnement du C.F.A.

DONT ACTE

